

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

M. McLEOD, Rédacteur.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

DUFRESNE, FRÈRES, Propriétaires.

Procès de Whelan.

(SUITE.)

Andrew Cullen assermenté.—Il y a deux ans au mois de novembre prochain que je suis détecté dans la force de police de Montréal; j'étais ici comme tel le lendemain de la mort de M. McGee; j'en ai reçu la nouvelle vers six heures du matin et je suis arrivé ici par le convoi de l'après-midi; j'étais présent avec O'Neil lors de l'arrestation de Whelan; j'ai visité la prison d'Ottawa et j'ai passé dans le corridor et la cellule où le prisonnier était confiné. C'est la première à droite en entrant. Le corridor du prisonnier se trouve au côté de la bâtisse; j'ai examiné la cellule du prisonnier en compagnie du gouverneur et du tourneur. Whelan et Doyle se trouvaient dans leurs cellules; le premier était le plus près de la porte et Doyle environ 7 pieds plus loin. Dans la soirée du 16 avril j'entendis une conversation entre Whelan et Doyle; Hess était avec moi; j'y demeurai depuis cinq heures et demie jusqu'à neuf heures. Pendant que j'y étais Doyle et Whelan eurent une conversation.

Doyle dit: James, je suis fâché que vous l'ayiez fait!

Whelan répondit: "Je ne m'en occupe pas; je suis prêt à ce que peut m'arriver de pire, je serai pendu ou j'irai au pénitencier pour la vie; cela m'est indifférent; cependant il y a une chose."

Doyle demanda: "Quoi?"

Whelan fit allusion à sa pauvre vieille mère et dit qu'elle "en mourrait."

Doyle dit: "tout le monde le saura."

Il répondit oui; je suis grand; j'ai tué un homme; vous y êtes aussi pauvre, h... et j'y suis aussi, ce qui fait que nous sommes trois.

Doyle dit: "qu'est-ce que cela?"

J'attendais, mes chaussures ôcées, m'attendant à voir Whelan répéter quelque chose; en effet au bout d'un instant, il répondit:

Je dis que je l'ai tué comme un chien; je suis grand homme, mon nom va passer à la postérité.

Doyle dit: "J'en suis fâché pour vous."

J'avais oublié jusqu'à ce que Doyle me le rappelle qu'il lui avait dit:

Je suis fâché que vous ne m'ayez pas dit que vous allez la faire, autrement je ne vous aurais pas laissé faire.

Whelan siffla, dansa et chanta. Ils parlèrent ensuite d'autres choses. Whelan dormait depuis trois quarts d'heure quand je partis. Je pouvais l'entendre ronfler; il se releva quelque temps après. Je pris note de ce qu'il avait dit immédiatement après être descendu. Il lui signa.

(Ce livret est produit et identifié). Je ne me rappelle pas d'autre conversation.

A. M. J. H. Cameron.—Je pensai que l'écriture est du shérif. J'ai été trois heures debout. Je crois que le prisonnier ne savait pas que nous fusions là. La conversation commença immédiatement après que les pas du tourneur eurent cessé de résonner. Il y avait de longs silences. Autant que je puis me rappeler, c'est là tout ce que nous eûmes l'un à l'autre; il n'y avait pas longtemps que je l'eusse entendu. Je pourrais m'en souvenir. Je m'en rappelle mieux maintenant. Whelan dit: "Je ne m'occupe de rien autre chose que de ma pauvre mère, et il y en a encore trois de nous dans le trouble; mon frère est nécessaire de fois en fois pour avoir tiré sur la police à Tallaght, en Irlande." Il parvenait de Turner jurant contre lui; qu'ils étaient trois fous et qu'il y avait 14 témoins. Il dit aussi qu'il était suivi à quatorze pas par un individu dans le Griffingtown. Je suis le même homme sur qui Garner a tiré. Je ne sais où il est. Les deux récits sont les mêmes que ceux que j'ai déjà donnés. J'ai reçu \$500 de M. Devlin.

Les premières paroles que Whelan dit: "Étes-vous là, John? J'ai été très gravement blessé aujourd'hui. Savez-vous quel a été celui qui a donné l'information. C'est Alex. Tucker. Oui, par Jésus-Christ! je ne donnerais pas beaucoup pour sa carcasse après cela." Une autre voix cria du dehors: Whelan, comment vous portez-vous aujourd'hui? Whelan répondit d'une voix lente et basse: Fort mal. La voix répondit alors: "Jin, je suis fâché de l'apprendre, Whelan dit: "J'ai reçu un beau coup d'épée de votre frère aujourd'hui. La voix reprit: Est-il en ville? Whelan, répondit: Oui; mais vous devez être siencieusement comme une souris; vous comprenez. La voix répondit: Oui. Doyle le regardant ce qu'il avait fait: "Je ne sais pas ce qu'ils feront de moi." Whelan dit que tout était correct, ils ne peuvent rien prouver, je voudrais être assis sur que vous. Ils ne vous retournent qu'une semaine ou deux. Doyle dit: Que vont faire une femme et mes enfants? Whelan dit: Ils sont bien; car tant que ma femme aura une assiette de soupe, elle la partagera avec la famille de Doyle. Il peut y en avoir plus dans ce papier que je n'en dis maintenant.

Le Shérif Powell, est assermenté:—J'ai choisi le détective Cullen comme l'homme le plus compétent qu'il me fut possible de trouver et je plaigi avec lui un prisonnier appelé Hess employé à l'occasion comme tourneur. Pour écouter toute conversation qui pourrait avoir lieu. Après qu'ils furent revenus, je pris en écrit tout ce qu'ils me dirent.

A. M. J. H. Cameron.—Hess fut condamné à 17 mois de prison pour assaut. On lui permettait de sortir pour aller travailler. Il a travaillé dans la cour pour le gouverneur de la prison; je ne sais pas s'il a été laissé libre dans la ville.

Robert Hess est assermenté:—Le 16 avril vers 5 heures, je fus laissé avec Cullen, quand le tourneur-clief fut parti dans un coin, près de Whelan. J'ai parlé à Whelan lui-même et il m'a demandé si quelques prisonniers étaient arrivés. Je répondis que oui, pour l'assaut. "Whiskey du diable! dit-il, si ce n'était toi, j'en aurais pas tué d'Arcy McGee."

(Ces paroles produisirent une profonde sensation dans la cour.)

Réponse à M. McKenzie.—Je fus incarcéré pour assaut pendant 13 mois et 8 jours. Je sortais quelquefois sans doute parce que ma conduite était bonne. J'allai deux ou trois fois chez le shérif; je sortais ainsi avant l'arrivée de Whelan, je travaillais d'ordinaire dans les chantiers. Je vis Whelan pour la première fois, à son arrivée en prison. Le gouverneur me dit qu'il me mettait pour entendre tout. Cullen y était, j'étais mes bottes à la tête de l'escalier de peur d'être signalé; le gouverneur et le géôlier étaient dans le corridor, j'étais debout quand j'entendis parler Whelan; j'avais été ce jour-là occupé dans le corridor. C'est moi qui leur portais leurs repas. Lorsque Whelan et Doyle tiennent ensemble

la conversation dont j'ai parlé, je distinguai parfaitement la voix de Whelan que je connaissais. J'avais vu Whelan mis dans sa cellule quoique je ne puisse l'y voir. Je connaissais Casey, le prisonnier; je ne lui ai jamais dit que j'aurais une situation si je pouvais témoigner contre Whelan; je n'ai jamais dit à Townsend qu'il me fallait à tout prix la tête de Whelan pour garantir la sûreté de la mine, et je ne suis pas assez sot que de proférer un tel langage en un tel lieu. Je connais Brown, le prisonnier; je ne lui ai jamais promis un costume pour avoir son témoignage.

Les avocats de Whelan pennen et torturent en tout sous le témoin sans réussir à affaiblir en rien sa déposition quant aux faits affirmés.

Réponse à M. O'Reilly.—J'ai déjà travaillé comme mécanicien, et j'ai pris charge de l'engin de la prison sans salaire. Naturellement, j'y ai usé mes habits et le conseil de comté n'a pas voulu m'en donner. J'eus donc à me procurer des habits, ne voulant pas m'en aller nu comme un ver. (Rires.)

John Little Nephew, prête serment et dit:—J'étais employé à la prison en avril dernier; la cellule du prisonnier se trouvait à l'extrémité supérieure du corridor. J'entendis une conversation, le samedi 10 avril, de huit et neuf heures du soir, entre Whelan et Doyle. Doyle demanda à Whelan s'il dormait. Non, répondit ce dernier, je pense à mes procès. Puis il ajouta:—Nous étions trois; mais moi seul ai tué McGee. Doyle lui demanda alors ce qu'ils étaient devenus les deux autres:—ils se sont échappés; j'en ai fait de deux, si je n'eusse pas été à moitié ivre.

Réponse à M. J. H. Cameron.—Dans cette occasion j'assistais comme détective; il n'y avait ni géôlier ni lumière dans le corridor.

John McLaughlin est rappelé.—Le jour des funérailles de M. McGee, M. John McGee en apercevant le portrait de Whelan dit que c'était là le portrait de l'homme qui s'était présenté déjà chez son frère. J'observai au retour chez moi, le matin que l'enveloppe du message de M. McGee avait été ouverte ou forcée avant de le recevoir.

François Kelly prête serment et dit:—J'ai appris l'assassinat à 5.30 heures du matin; environ une demi-heure après, j'allai chez Starr.

J'y trouvai Whelan. Je dis la nouvelle à Starr, le prisonnier était debout au milieu de la chambre. Nous lui demandâmes comment le crime avait pu se commettre, et j'ajoutai:—"L'individu coupable de ce meurtre devrait être mis en pièces."—Le prisonnier pirouetta, sa figure prit une expression étrange, et il demanda aussitôt à boire. Il portait une redingote noire, des pantalons clairs; je ne sais s'il avait son cimeter; il était sur les six heures; l'angleux sonnait (6 heures) quand je quittai l'auguge.

Aussitôt que le témoin se fut retiré, M. O'Reilly s'avança et d'une voix grave et solennelle, il s'adressa au tribunal en disant que la couronne terminait la ses preuves de culpabilité.

La cour s'ajourna sur le champ.

TÉMOIGNAGES DE LA DÉFENSE

Des procès de cette avant-midi.

Ottawa, 10 sept.

L'intérêt paraît augmenter d'instant en instant, et on est curieux de savoir quelle conduite la défense va adopter. Une tentative à été faite d'en appeler de la décision du juge sur le droit de récusation des jurés pour cause d'avoir depuis récusations pénoptères.

Le juge est entré dans la cour ce matin à 10 heures. L'appartement était déjà rempli. Dix minutes après, il prit son siège et les proclamations ordinaires furent faites.

A 10 heures et quart le prisonnier fut amené. Il paraissait hagard.

Madame Whelan s'assit au-dessous de la tribune du prisonnier et lui parla pendant quelques instants.

M. Cameron demanda que M. Duggan, A. C. Egleson, R. Slattery, Pat, Kinsella, fussent amenés en cour. L'ordre est donné.

La liste des témoins de la défense est appelée. Il s'agit au nombre de 22. Ils ont tous été déclarés absents.

Antoine Quasnel est assermenté. Je demeure à Hull (ci M. McAuley est appelé à servir d'interprète). C'est le troisième de ce que j'y pense. Je ne reconnais pas le nommé Lacroix qui a été examiné en cette cause. Je connais un nommé Jean-Baptiste Lacroix qui a demeuré avec moi il y a 13 ou 14 ans. C'est le même homme, je ne le croirais pas sous un autre nom. Dans le voisinage, il a la réputation d'un très-mauvais caractère, sous son menton, je ne suis rien de bon de son caractère. Il n'a jamais passé pour un homme qui dise la vérité. Je vois Lacroix en cour. Je demeure à Hull, P. Q.

M. O'Reilly:—Savez-vous parler anglais?

Réponse.—Non.

Je demeure à Hull depuis 3 ans; je viens de Rigaud, de ce côté et de la des Deux-Montagnes; je travaille à la journée; je ne tiens pas maintenant, mais j'ai tenu maison de pension; Lacroix a pensionné chez moi la première année pendant 2 ou 3 mois. Je ne me rappelle pas s'il a pensionné la seconde année. Mais certainement pas la troisième. C'était à Hull. Il a payé sa pension la première année, la seconde, il ne lui a payé pas; il me doit, mais pas beaucoup, \$3.00. M. O'Farrell ne m'a pas payé et n'a pas pu me le payer.

Question.—Quand vous êtes vous aperçu que Lacroix est un menteur?

Réponse.—Il y a longtemps; je le connais depuis 14 ans, et il n'a jamais fait autre chose que mentir. Il travaillait en mentant; personne ne le croyait. J'ai eu quelquefois deux ou trois pensionnaires.

Question.—Pensionnez-vous les voisins et les menteurs dans votre maison?

Réponse.—Non.

Question.—Pourquoi avez-vous pensionné Lacroix?

Réponse.—Parce que bien que menteur, il avait payé sa pension. J'ai une femme et des enfants.

Question.—Avez-vous permis à un menteur de vivre au milieu de votre famille?

Réponse.—Oui.

Le témoignage est accueilli par des éclats de rire à certains endroits.

Soa Honneur dit qu'il y a des apparences d'une démonstration qu'il ne peut permettre dans la cour. Il a donné instruction au shérif de faire toute personne qui s'en rendrait coupable.

Chantillon est assermenté:—J'ai connu Lacroix

pendant deux mois. Il travaillait avec moi dans un chaletier. Il jouissait du mauvais caractère de menteur. Je ne le croirais pas sous serment.

A. M. O'Reilly.—J'ai demeuré à Hull pendant 9 ans. J'ai connu d'abord Lacroix à St. Joachim, à environ 100 milles d'ici. C'était l'avant dernière hiver vers l'automne. Il y avait douze hommes dans le chaletier. Lacroix y a travaillé environ deux mois. J'ai travaillé presque continuellement avec lui. Il s'appropriait des choses qui ne lui appartenaient pas. C'est un menteur et un vantard; il parle beaucoup et je ne le croirais pas. Il a même dit qu'il avait traversé la grande Chaudière trois fois. Je sais que cela est impossible.

A. M. Cameron:—Un vantard est un homme qui dit qu'il peut faire des choses qu'il n'a jamais faites.

Pierre Morin est assermenté par interprète.—J'ai vécu à Hull pendant 2 ans. Je connais Lacroix depuis ce temps-là. Parmi ses voisins, il jouissait d'une très-mauvaise réputation de menteur. Je ne le croirais pas sous serment.

A. M. O'Reilly.—J'ai vu l'avocat Lapierre une couple de fois. Je ne l'ai pas vu à Hull hier soir. Je l'ai vu jeudi chez Crevier. Il ne me parla pas du procès. Le premier homme qui m'en parla est Simon Lapierre.

A. M. O'Farrell.—Je l'ai vu hier soir, mais il ne me parla pas. Il me dit de dire ce que je savais être de la vérité. Il m'en donna \$500 pour que je ne m'en aie donné. Il m'en donna \$500 pour que je ne m'en aie donné. Je n'ai pas demandé si O'Farrell devait le donner avant que je parlasse. Je l'en ai remercié.

A. M. J. H. Cameron.—Je ne sais pas si c'était pour assister au procès ou non. Je n'ai jamais été au service d'O'Farrell comme cocher et je ne l'ai jamais rencontré autre part.

Louis Byer est assermenté.—Je demeure à Hull depuis l'automne dernier. Je connais Lacroix depuis mon enfance; j'ai toujours refusé d'avoir rien à faire avec lui. Je n'ai aucune confiance dans son caractère. Je n'ai jamais vu Lacroix en cour, il a la réputation de menteur. Je ne le croirais pas.

A. M. O'Reilly.—J'ai connu Lacroix quand j'étais enfant. Je n'ai pas toujours demeuré à la même place. Je ne sais pas si Lacroix a jamais été assermenté dans une cour de justice; je n'ai pas entendu dire qu'il ait été amené devant un magistrat. Peut-être parce qu'il n'a pas eu occasion de faire de mal. Je n'ai jamais entendu dire qu'il ait volé ou qu'il ait été accusé de vol. Je connais un avocat canadien du nom de Lapierre, mais pas assez pour le mot et. Il est venu me demander hier soir, Larose et Laterrrière n'ont ni argent ni promesses. Je suis pauvre, ma femme ne connaît pas Larrière. Je ne sais pas si lui a promis de l'argent. Le premier qui me parla de la chose est Quasnel, qui me dit qu'il avait fait connaître le caractère de Lacroix. Je dis que j'étais content qu'il ne me connaît pas, parce que je connaissais Lacroix depuis mon enfance. Il a pensionné chez mon père environ deux mois. Je ne connais rien de Lacroix depuis qu'il est devenu menteur, excepté il y a deux ans. Je n'ai eu aucune affaire avec lui. Je lui ai parlé une fois en printemps.

John Cosgrove est assermenté.—Je demeure à Buckingham; j'ai connu le nommé Lacroix; je le reconnais dans la Cour; je l'ai connu environ un mois; il avait la réputation d'être un grand menteur. A raison de ce caractère en général, je ne le croirais pas sous serment.

A. M. O'Reilly.—J'ai entendu dire qu'il demeurait à Buckingham il y a 10 ou 12 ans; je l'ai connu l'hiver passé. Je crois que sa principale occupation était d'obtenir des effets de son faux prétexte de se soucier avec sa prole. Il était bien connu à Buckingham. J'ai reçu un subpoena hier. Je ne sais pas qui me parla de lui pour la première fois.

Il a obtenu de moi des marchandises sous de faux prétextes. Je ne l'ai pas amené devant le magistrat de police Keon. Il était témoin dans la cause. Le valeur des marchandises qu'il a ainsi obtenues est moi-même de deux ou trois piastres. Je ne sais comment de temps il y a demeuré. Je l'ai vu pour la première fois au commencement de janvier dernier. Je ne sais pas si j'ai jamais été assermenté. Quand il a été parti, j'ai entendu dire qu'il avait joué d'autres mauvais tours.

Je ne puis avoir aucune sympathie pour le prisonnier tant qu'il n'aura pas établi son innocence. J'ai payé toutes mes dépenses pour venir donner mon témoignage.

Stanley Lapierre est assermenté en français: Je demeure à Hull. J'ai connu Lacroix pendant un an à venir à l'hiver dernier. Il est connu comme un menteur. Je ne le croirais pas sous serment.

A. M. O'Reilly: Je ne parle qu'un peu l'anglais; je ne suis jamais allé à l'école.

Je suis pénitent. Je suis allé deux fois à la rivière de la Grande Rivière de bois en 1865. J'ai été deux ans aux États-Unis. J'ai été soldat et penture dans l'armée américaine. Je parle anglais pour mes affaires, mais pas pour des circonstances comme celle-ci. J'ai reçu la prime; je suis très-bien satisfait; mais je n'ai jamais sauté la prime (jumped) (l'interprète ayant fait un erreur dans sa traduction, Lapierre le corrigea en très bon anglais.) Je connais Lapierre, l'avocat, il a marché avec lui; je ne sais pas si c'était pour trouver des témoins. Je suis allé dans Hull; il était huit heures à peu près; il se peut que ce fut pour trouver des témoins; mais je l'ignore. Ils ont parlé à Lacroix et à beaucoup d'autres. C'était un parti de plaisir et d'amusement.

Question.—Vous étiez donc un peu gris?

Réponse.—Quelque chose comme cela.

Pensons-m'en à l'endroit pour être témoin ici, j'ai vu O'Farrell chez Michael Starr; Lapierre et moi nous nous trouvâmes à passer là; je ne sais pas si j'ai pris un coup de noia.

François Morin, assermenté.—J'ai été deux mois avec Lacroix dans le chaletier, je ne le croirais pas sous serment d'après ce que j'ai connu de son caractère. D'après ce que j'ai vu j'aurais pu être à la cour. Durant le temps que je l'ai connu, je ne puis dire si bien ni mal, et ne puis rien jurer sur son compte.

O'Reilly.—Vous n'avez pas eu d'argent?

Réponse.—Non.

L'impression générale est que la tentative faite pour détruire le témoignage de Lacroix a fait plus de mal que de bien au prisonnier.

Espérance Dufossé, assermenté.—J'étais domestique chez Michael Starr, maison de pension de Whelan. Pendant qu'il y pensionnait je pris un pistolet dans mes mains, il partit et me blessa au bras,

le pistolet était entre une paillasse et un lit de plume. Il peut y avoir environ deux mois de cela. Je suis parti de chez Starr il y a trois mois; c'était avant que je partisse que l'accident est arrivé. J'ai entendu parler de la mort de M. McGee, c'était avant ce temps-là. C'était après le jour de l'an, environ un mois et demi après.

William Gould, assermenté.—Je demeure dans la rue Sussex, mon père est un des échevins de cette ville. Je connais le prisonnier, il travaillait chez Egleson où je suis commis et teneur de livres. Il est venu là pour la première fois le 25 novembre 1867, et a travaillé assiduellement pendant deux mois.

Je me rappelle le dernier jour de Noël. Je ne puis pas dire si j'ai vu le prisonnier à Ottawa le jour de Noël, mais je suis certain qu'il y était la veille.

Il vint au magasin ce jour-là. Je le vis ensuite une quinzaine de jours après quand il revint travailler. Je me souviens d'avoir vu en sa possession, après son retour, un revolver; je l'ai vu un soir au magasin, c'était avant la mort de M. McGee, je l'ai vu aussi (le pistolet) dans le milieu de l'hiver et en d'autres temps avant le commencement du printemps; toutes les fois que je l'ai vu c'était avant la mort de McGee. Le revolver ressemblait à celui produit; il avait six chambres. Je me souviens d'en avoir vu une qui avait été déchargée, mais l'explication qu'on en donna dans le temps c'est que la servante chez Starr l'avait mané sans faire attention, qu'il était chargé et l'avait blessé au bras. Je connais Turner qui a été examiné comme témoin.

Je me souviens de l'avoir rencontré au magasin de Egleson, à 2 heures de l'après-midi environ. P. A. Egleson, W. White, John White, Roussel, et Jas. Golden étaient là quand Turner est rentré dans le magasin et a dit: "Jim est arrêté." Egleson dit: quel Jim? Turner répondit: "Jim Whelan. Il a vu garçon, il y a longtemps que je le connais, il n'aurait pas voulu faire de mal à un enfant. J'ai appris d'un membre du Parlement, à un autre à la maison Ryere que le gouvernement offrait \$16,000 à Doyle si le voulait jurer contre Whelan, ainsi que des passe-ports pour lui et sa femme, partant où il voudrait aller. Où, on ne le sait pas." Quelqu'un dit que c'était une somme considérable. Turner dit: Doyle, tu es un s... fou si tu n'acceptes pas. Je pouvais mon grand-père pour la moitié de cet argent. Je n'ai aucun doute que la conversation a eu lieu dans ce temps-là.

A. M. O'Reilly. Je connais Whelan depuis le 26 de novembre; il entra le soir et vint travailler le lendemain. J'appartiens à la société St. Patrick. Je ne sais pas s'il en faisait partie. Je savais qu'il était un des ordonnateurs. J'étais là lorsqu'il Whelan est venu. Egleson en parla et dit: "Estes entrer Buckley, Starr et Whelan." Buckley était nommé grand ordonnateur; il y eut quel que discussion; c'était vers le 6 de mars. Le prisonnier était resté pendant environ 3 mois; il n'était pas connu ici auparavant; personne ne le connaissait alors; il était membre du *shon ock* *quadrille club*; je ne savais pas s'il avait un pistolet avant son retour de Montréal; j'ai vu son pistolet avant la première fois dans le magasin de brique; il était chargé. Deux autres tailleurs avaient des revolvers. Il voulait ne la vendre mais je ne l'ai pas acheté. C'était vers le milieu de l'hiver, six semaines après son retour de Montréal, c'est-à-dire dans le mois de février. Je n'ai fait aucune attention spéciale quand il est revenu. Il avait été absent 5 ou 6 jours; je ne sais pas tout à fait sûr; ce n'était pas grand chose; on n'en voit rien dans mes livres; et travaillait à la pièce; je faisais les comptes sur des bandes de papier sans aucune entrée dans les livres; j'ai vu le revolver environ une semaine avant le meurtre. Whelan l'avait apporté au magasin pour nous montrer comment la file avait été blessée; il me le montra, à Russell, et au garçon Shanley. Je vis qu'une chambre était vide. Je ne lui ai jamais demandé pourquoi il portait un revolver. J'ai entendu Whelan une fois dire que après tout McGee était un bon garçon. Je ne l'ai jamais entendu faire de menaces; il était ordinairement un homme bien tranquille. Le monde a été échaigré pour McGee et pour Whelan; que l'on croit innocent; je ne sais pas si c'est par sympathie; je n'ai pas reçu d'argent de la défense. Je ne sais pas si mon père en a reçu. La file fut blessée dans le mois à la fin de février; il me trouva son revolver environ un mois après. La chambre était encore vide. Je n'ai pas remarqué s'il y avait de la graisse; je n'ai pas pris le revolver dans mes mains; le prisonnier nous avait montré comment il était parti.

La Cour:—Russell, Young, Shanley et une autre personne que je ne connais pas étaient présents.

A. M. O'Reilly:—Je me souviens qu'un Turner a été assailli; c'était derrière la maison; j'y étais pas à la danse; j'y étais passé deux heures auparavant. J'ai entendu parler de l'assaut le lendemain matin. J'ai vu Whelan le matin du meurtre, vers 8 heures, mais je n'ai pas alors vu son pistolet. Je ne sais pas quand Turner est entré. J'étais dans la boutique de derrière d'Egleson. Je ne l'ai pas vu. Turner allait souvent dans les deux magasins. C'était le mardi que j'ai vu le mercredi aussi. Doyle était alors arrêté. Je pense qu'il a été arrêté le même soir que Whelan, le mardi soir. Le mercredi, je ne l'ai pas vu dans la boutique d'Egleson. Je ne me souviens pas que Doyle y soit venu. Whelan était alors arrêté. Je ne me souviens pas positivement d'avoir vu Turner chez Egleson le mardi. Je sais qu'il est venu le mercredi, et en parla d'abord à Whelan, qui s'en enquérit. Turner portait des habits faits chez Egleson durant l'hiver. Je ne pense pas qu'il n'ait donné des ordres pour les habits. L'exprima de la sympathie pour Whelan qui était connu dans la boutique sous le nom de Jim. Je ne sache pas qu'un autre Jim y ait été arrêté. Pat Egleson est frère de Pierre. Je ne sais pas si Whelan était plus aimé dans la boutique que les autres; je ne sais pas si Patrick Egleson et moi étions intimes; les White étaient dans la boutique pour des habits; ils furent arrêtés ainsi que Pat Egleson et Jim Kinsella; ils n'étaient pas tous tailleurs; je ne connais rien de leur conversation; j'étais à faire une liste des dettes; j'ai entendu seulement cette partie de la conversation que j'ai rapportée.

Je n'ai entendu aucune autre partie de la conversation. Je ne sais pas s'il y a eu d'autre conversation. Russell y a pris part. Ils ont été là un quart d'heure. Kinsella entra à 1 1/2 heure. Je ne sais pas quand les White sont entrés. J'étais dans la boutique de derrière et il n'y avait personne dans le magasin qu'un jeune garçon et Roussel quand je suis parti. Les White y étaient quand je revins. Pat Egleson entra environ vers 2

heures. Les White étaient venus pour des habits; je ne sais pas pourquoi. J'ai dit un quart d'heure. Je ne puis pas dire si c'est plus ou moins long. Turner entra vers 2 heures. Je ne suis pas venu avec Patrick la première fois. Je parlais à Kinsella avant l'entrée de Turner. Nous étions à parler du départ de Kinsella pour Montréal; Kinsella était *waiter* à l'Hôtel Russell; il avait été à l'hôtel Russell. Je n'ai entendu parler d'aucune discussion pour amasser un fond pour la défense. Je ne suis pas allé à l'hôtel Russell, je n'y étais pas; je ne sais si Whelan y a été alors; il était chez Egleson le jour suivant. Les ordonnateurs firent prendre leurs portraits. Il revint travailler pendant une semaine. Je n'ai jamais été à la Chambre des Communes avec Whelan. J'avais continué de passer de travailler vers huit heures.

A. M. J. H. Cameron.—Whelan est venu travailler le matin du meurtre.

Madame Murphy, assermentée.—Je demeure à Ottawa, Whelan, le prisonnier, a pensionné chez moi en novembre et décembre derniers; il partit le 23 décembre par le train de l'après-midi pour s'en aller à Montréal. Je suis certain qu'il a toujours pensionné chez moi depuis le jour de son entrée jusqu'à lors.

A. M. O'Reilly.—J'ai une assez bonne mémoire. Je n'ai pas pris note dans le temps. Whelan n'a jamais été absent pour un repas; il est demeuré 6 semaines chez moi travaillant chez Egleson à ce que je comprenais.

Il me l'a dit lui-même, mais je ne sais pas combien de temps il y travailla. Je pense que c'est un mardi qu'il est entré; il me payait toutes les semaines. Je pense qu'il est resté 5 semaines. Quand il est parti il m'a donné \$1.50. Mais je ne suis pas certain, mais je sais que c'est plus que 5 semaines. Il n'est pas revenu chez moi à son retour de Montréal. Je l'ai vu dans la rue mais je ne lui ai pas parlé; je ne lui ai jamais vu de pistolet. Il ne venait pas trop tard, ordinairement le rentrait à dix heures. C'était un homme tranquille, de bonne conduite, gentil et poli; il n'aurait voulu molester personne. Je n'ai jamais vu de mauvaise humeur.

John Lyons est assermenté.—Je demeure à Ottawa; je suis épicière. Je connais le prisonnier; je crois qu'il est à Ottawa en décembre dernier et qu'il est parti dans l'après-midi du 21. J'avais l'habitude de le voir tous les jours. Il avait l'intention de partir plutôt mais cela lui fut impossible. Mon magasin est voisin de celui d'Egleson. Je ne sais pas exactement quand Whelan fut de retour.

A. M. O'Reilly.—J'ai eu le prisonnier le jour de son arrivée à Ottawa; j'y avais jamais entendu parler de lui auparavant; il n'avait pas de lettre d'introduction; c'était le soir du jour de son arrivée; je lui demandai d'où il venait, mais pas son nom. Je connaissais tous les hommes d'Egleson. Je n'ai pas eu intime avec le prisonnier. Plusieurs des hommes d'Egleson me l'ont dit quand ils en partirent. La raison pour laquelle je me rappelle de la date du départ de Whelan, c'est qu'il était le veille de Noël. Je l'ai vu le matin de son départ à 9 heures ainsi que la veille au soir. Nous étions membres de la même société. Je n'étais pas présent quand il fut élu commissaire ordonnateur. Je ne lui ai pas parlé la première fois que je le vis de la ville d'Irlande. Je n'ai jamais entendu nommer McGee. Je ne l'ai jamais entendu parler de l'élection de Montréal excepté d'une manière générale. Il n'a jamais beaucoup attiré mon attention. Je n'ai pas pris note de son départ. Je connaissais Mike Murphy. Je ne lui ai jamais parlé avec Whelan de M. McGee.

Je n'ai jamais parlé de Mike Murphy à Whelan. Je n'estimais pas beaucoup M. McGee. Je n'ai jamais dit à Whelan que Mike Murphy était venu établir une société. Je suis agent local de l'*Irish Canadian*. Mike Murphy était ici avant que Whelan arrivât. Patrick Kelly est assermenté: Je suis tailleur chez Egleson. J'ai connu le prisonnier à Ottawa en décembre dernier. Il partit le 23 décembre, la veille de Noël. Il me faisait un habit pour la veille de Noël. Il y travailla le lundi; il le termina le mardi et il partit ce jour-là. Je ne sais pas exactement quand il revint. C'était quelques 7 ou 9 jours après le jour de l'an.

A. M. O'Reilly.—Whelan vint chez Egleson le dernier jour du mois de novembre. Je partis, moi-même le lendemain, peut-être le même jour. Je travaillais en dehors de la boutique depuis quelque temps, mais j'y revins ensuite, nous travaillions sur le même banc. Il n'a jamais rien dit de particulier sur les affaires d'Irlande. Je l'ai entendu dire que McGee était un habile homme et un grand orateur. Le prisonnier n'a jamais pu beaucoup lire; je n'ai jamais vu lire des discours de M. McGee. Quand il a dit que M. McGee était un habile homme, la chambre était en session. Je ne puis dire dans quel état de séance. Je ne puis dire que des paroles que j'ai rapportées. Je ne ferai pas de serment qu'il a pensionné plus d'une fois le nom de M. McGee. Il en a toujours parlé favorablement s'il en a parlé plus d'une fois. Je ne l'ai jamais rien entendu dire contre lui. Je ne me rappelle pas qu'il ait jamais rien dit contre M. McGee. J'appartiens aux sociétés St. Vincent de Paul et St. Patrick. Je n'étais pas présent quand Whelan fut nommé commissaire ordonnateur. J'ai vu Whelan à la société quelque temps avant la fête St. Patrick. Il a passé à Montréal entre 9 à 11 jours. Il ne me parla pas de ce qu'il y avait fait. Il ne m'a pas dit qu'il était allé à la maison de M. McGee. Il ne m'en a jamais parlé.

Je demeure à Montréal. Je n'ai jamais vu Whelan avant mon entrée en prison. Je ne l'ai pas vu à Montréal. Il n'est jamais venu à ma maison en décembre dernier, du 21 au dernier jour de ce mois.

A. M. O'Reilly.—Un visiteur est venu chez moi en décembre dernier; il a passé 5 ou six jours. J'étais allé à Prescot d'où je revins entre le 17 et le 21 décembre. Je tiens une épicerie, c'est un malheur qui en avait son pendant mon absence. Le visiteur y était quand j'arrivai.

Je ne connais rien d'un comité fénién à Montréal. Wade était chez moi en décembre. Il m'a donné de l'argent. Il s'est enfui et je cours après lui jusqu'à la station; je crois qu'il m'a donné 8 à 9 piastres en argent; je n'appartiens maintenant à aucune société de Montréal.

H. A. Egleson, prisonnier est asserrmenté.—Lors de la mort de M. McGee je demeurais à Ottawa; j'y demeure depuis 8 à 9 ans; je suis maître tailleur depuis trois à quatre ans.

Quest.—Vous êtes en prison ?
Rép.—Oui je suis locataire dans cette maison de pension.

Le prisonnier a été à mon service au mois de novembre au mois d'avril, à la mort de M. McGee. Je crois qu'il n'est allé qu'une fois à Montréal. Je ne me rappelle pas à quelle époque. Je payais les hommes à la pièce et ne tenais pas mémoire de leur temps. Je connais Turner; il demeurait chez moi peu après la mort de McGee; je crois qu'il était pendant la même semaine; Turner n'a rien dit dont je me rappelle. Whelan peut avoir été absent une semaine ou plus en décembre.

John Downes est asserrmenté.—Je demeurais chez Duggan à Montréal. C'est la première fois que je vois le prisonnier. Je suis certain qu'il n'est pas venu chez Duggan. J'ai vu Whelan et je le reconnais. Il a payé sa pension mais il a fallu le poursuivre jusqu'à la station pour avoir l'argent.

Quest.—Il prétend que quatre personnes se sont réunies en sa présence chez Duggan au soir du mois de décembre ?

Rép.—Jamais; je parolais toujours la maison. Hawkins Wade, Michael Hynes et moi pensionnaires chez Duggan au mois de décembre. Je n'ai jamais vu le prisonnier. Je ne sais pas si Duggan était présent quand Wade arriva.

A. M. J. H. Cameron.—Le prisonnier n'est jamais venu chez Duggan. Je le jure positivement.

Mme Duggan est asserrmentée.—Je suis la femme du témoin Duggan qui a été entendu avant moi. Je demeurais à Montréal en décembre dernier, au coin des rues Mondelet et Williams. Je n'ai jamais vu le prisonnier de ma vie, à ma connaissance. Il n'est jamais venu chez moi.

A. M. O'Reilly.—Je ne sais pas quel témoignage mon mari a donné. J'ai vu le nommé Wade avant Noël dernier. Il vint à la maison et me demanda si je prenais des pensionnaires; je répondis que oui, mais qu'il fallait me payer d'avance. Il répondit qu'il me payerait aussitôt qu'il aurait changé ses traites. Il me donna une piastre au bout de deux jours. Quelques jours après Noël, un nommé Hawkins allait lui faire un mauvais parti; il me dit qu'il partirait. Hawkins vint m'avertir que Wade partait sans payer sa pension. Il partit le vendredi. Il avait demeuré 7 à 8 jours chez moi. Je ne suis pas certaine du jour de son départ.

Mme Rogers est asserrmentée.—Je demeurais en décembre dernier à Montréal. Je connais Wm. Duggan, qui demeurait dans la rue William. J'avais l'habitude d'aller chez Mme Duggan pour mes commissions.

Nous étions tous les deux seuls elle et moi. J'allais chez elle tous les jours. J'ai monté en haut bien des fois. Je connaissais les pensionnaires et presque tous ceux qui y allaient. Je n'y ai jamais vu le prisonnier. Je ne l'ai jamais vu avant aujourd'hui, à ma connaissance. Il pourrait avoir été chez Duggan et m'être inconnu. J'y ai souvent vu le nommé Wade.

A. M. O'Reilly.—Ma maison est à une douzaine de verges de celles de Duggan. Je n'y suis jamais allé la nuit.

Suzan Wheatly est asserrmentée.—Je demeure à Ottawa. Je connais l'établissement d'Egleson. Je connais le nommé Turner. Je me rappelle que Turner y est venu le lendemain du meurtre de M. McGee. J'ai vu entrer Turner dans la boutique et j'ai entendu dire: "Pauvre Jim, c'est le dernier homme que j'aurais soupçonné". Je ne saurais dire à qui il parla. Il a parlé de la récompense de 16,000 piastres et a dit que pour la moitié de cette somme il ferait pendre son grand père. Je suis assez sûre que c'était le jour dont j'ai parlé. Je n'ai pas entendu dire autre chose. Kinsella, Golden, Roussel, Pat Egleson et d'autres que je ne connais pas, étaient présents. M. O'Farrell m'a dit de dire la vérité.

Quest.—Fut-il particulier à vous mettre sur vos gardes ?
Rép.—Non.

Il n'a pas été question d'argent. Turner dit qu'il ferait pendre son grand-père pour 16,000 ou 20,000 piastres. Je suis positive à dire qu'il a été parlé de l'une de ces deux sommes. Je ne l'ai pas entendu dire: "Le pauvre Jim est arrêté" mais "pauvre Jim, c'est le dernier homme que j'aurais soupçonné du coup." Je n'ai pas entendu demander par Pat Egleson, "Quel Jim ?" Il n'a pas été rien dit de Doyle obtenant 16,000 piastres et des billets pour sa famille. Je suis positive à le dire.

A. M. J. H. Cameron.—Vous jurez qu'il a parlé de faire pendre son grand-père ?
M. O'Reilly.—La récompense n'était pas encore offerte.

John White est asserrmenté: J'étais chez Egleson le mercredi qui suivit la mort de M. McGee. J'y suis allé trois fois ce jour-là. J'y ai vu une fois Turner. C'était la première fois que je le voyais. En arrivant, il dit: "Ainsi, Jim est arrêté." Quel "Jim" ? dit quelqu'un; il répondit: "Jim Whelan".

Il ajouta: "Je suis très-fiché d'apprendre cette nouvelle, c'est une honte de l'avoir arrêté, il ne saurait faire de mal à personne." Il dit qu'il avait entendu dire par des membres à "Revere House," que le gouvernement allait offrir 16,000 piastres à Doyle pour jurer contre Whelan. Quelqu'un reprit que c'était une grosse somme. Il répondit "oui, et je ferai pendre mon grand-père pour la moitié de ce montant." Il jura positivement que ces faits sont vrais. Il parla encore, mais je ne l'entendis pas.

A. M. O'Reilly.—Il avait été question de récompense avant qu'il entrât. Il n'a pas été dit que Turner recevait 16,000 ou 20,000 piastres; il ne fut question que de Doyle et de l'envoi de sa famille à l'étranger. Mon père, Pat Egleson, Godden, Roussel, et d'autres étaient présents. Mon frère est celui qui a été arrêté. J'allai à la boutique avant dîner et le soir. Je connaissais Egleson par qui je m'étais fait confectionner un habit; je n'allais pas chercher des habillements ni mon frère. J'y suis allé entre 10 heures et midi; j'ai dîné entre midi et une heure et j'ai retourné chez Egleson entre une heure et deux heures; j'y ai passé environ un 1/2 d'heure; je suis allé aux batteries du parlement et je suis revenu chez Egleson dans la soirée. Nous discutions pendant ce temps-là sur l'assassinat. C'est mercredi qu'il a parlé. M. McGee a été tué le mardi; j'y suis allé parce que je connaissais Egleson. Quand je venais en ville, j'avais ordinairement d'entrer et j'ai fait la connaissance du prisonnier à la barre.

A. M. H. Cameron.—Je n'ai aucun doute sur ce que Turner a dit.

TEMOIGNAGES DE LA DEFENSE.

Ottawa, 11 sept.

Son Honneur prend le fauteuil à 9.45 a. m. Il faisait extrêmement chaud dans la cour, même avant que la foule l'eût envahi.

M. M. C. Cameron demande l'émission d'un ordre d'amener en cour comme témoins les nommés Michael Casey et Samson Barnabé. Accordé.

Catherine Scanlon est asserrmentée: je demeure à Montréal au coin des rues Hermeil et des Grands. Mon mari est à l'emploi de la compagnie du Grand Tronc. Il est parmi les volontaires. Nous avons une épicerie et une taverne outre un magasin. Nous avons une chambre à coucher et une cuisine. Mon mari est absent tout le jour. Nous vendons des liqueurs; j'ai connu le prisonnier ainsi que Alex. Turner; je me rappelle l'élection de M. McGee. Turner et le prisonnier avaient l'habitude de venir à la maison dans ce temps-là.

Turner avait l'habitude de venir y passer ses heures de loisir. Whelan venait chercher des épiceries. J'ai entendu leurs conversations. James le prisonnier n'a fait de menaces contre M. McGee. Ils avaient l'habitude de s'asseoir dans la bar-room. Je ne pouvais entendre leurs conversations quand je me trouvais dans l'autre appartement. Les féniens ne venaient point chez moi. Mon mari est un homme loyal. Inglis venait souvent chez moi; il témoigna du bon caractère de ma maison.

A. M. O'Reilly.—Whelan ne m'a inspiré aucun intérêt. Je ne lui ai rien écrit pour sa défense. Je ne lui ai pas soutenu. Je n'ai pas acheté de billet pour le picnic. J'ai vu chez moi Farlight, Turner, Kinsella, et le prisonnier chez moi.

A. M. McKenzie.—Ils sont venus chez moi le lendemain de l'élection. Je ne les ai jamais vus avant ou après; ils étaient dans la bar-room et obtinrent à boire. Ils virent dans la cuisine.

M. O'Gara est asserrmenté.—Je suis magistrat de police d'Ottawa; j'ai pris quelques-unes des dépositions des témoins de la poursuite. J'ai pris quelques faits témoins par Lacroix (il les transmit à M. O'Reilly). Je ne sais pas si le document est signé.

M. M. C. Cameron demande qu'on lui communique le document en question. Il lui est remis par M. O'Reilly.

Ottawa, 11 sept.

Ce n'est pas là le premier témoignage. M. O'Reilly.—On ne m'a pas confié le premier.

Le témoin.—Autant que je puis me rappeler, je vous l'ai donné. Je ne me rappelle pas la date entre la première et la seconde déposition. Il y a eu plus de huit jours entre le premier et le second témoignage. Quelques témoignages ont été pris le 9 avril et lors de l'envoi en prison le 18. J'ai donné à M. O'Reilly un résumé du premier examen et lui dis ce qui était arrivé en son absence. Je crois que Pinard a dit à Jordan, et ceux-ci ont dit ce que Lacroix leur avait dit. Je crois qu'il s'agissait des faits principaux, comme la vue du coup de feu, l'effroi, la venue de l'assassin par un porche et son retour par la même voie. Je crois que c'est Pinard qui a traduit le témoignage, qui fut mis par écrit. Comme matière de fait j'ai envoyé Pinard chercher Lacroix. J'ai pris le témoignage de Graham avec tout le soin possible. La déposition démontre que celui-ci a vu Whelan, qui est allé quatre fois aux galeries et a donné quatre billets d'admission. Je ne crois pas que je puisse avoir écrit quatre pour trois. Je n'ai pas fait d'erreur volontaire. Je n'aurais probablement écrit: "Et je ne sais quelle espèce de chapeau," si le témoin eut dit "casque" le mot de couleur est écrit deux fois entre lignes, ce qui fait que la déposition lit comme suit: "Habit léger de couleur, et pantalons noirs de couleur." J'ai pris la déposition de Turner le 15 avril, il ne m'avait rien dit avant cela. Il n'y est pas fait mention d'avoir entendu une conversation entre Doyle et le prisonnier à l'hôtel Russell.

M. O'Reilly m'a examiné pour la poursuite. John McGee a été examiné immédiatement après Turner. M. McGee parle d'une visite que le prisonnier avait faite à son frère et que celui-ci lui donna une lettre. Je ne me rappelle pas que les hommes de police Pinard et Jordan aient donné leur déposition.

A. M. O'Reilly.—La première déposition de Lacroix fut faite en votre absence. L'enquête fut ajournée du 9 au 15 avril. Aucune déposition ne fut faite entre ces deux dates. Le document n'est qu'un mémoire que j'ai fait moi-même. Ce sont des notes qui n'ont pas été prises sous serment. Je vous ai fait connaître les détails à votre retour et vous donâtes instruction de l'assurer de Lacroix. La police fit de longues recherches. Ceci se passait après que Whelan eut été envoyé en prison. Cette déposition de Lacroix n'a pas été prise en présence de Whelan. Lacroix a été interrogé par Pinard, asserrmenté à cet effet. Il a l'habitude d'agir comme interprète devant les cours.

On a dit dans le public que Lacroix n'avait pas existé d'affidavit. M. M. Cameron savait qu'il en contenait un et l'a demandé. J'ai refusé de le lui donner, parce qu'il n'avait pas été fait en présence du prisonnier.

Michael Casey est asserrmenté.—Je suis prisonnier ici pour avoir volé une montre. Il y a huit mois que je suis en prison. Je connais le prisonnier Hess. Je l'ai entendu parler en allant et revenant. Un jour nous allâmes ensemble chez Whelan, qui lui demanda de se lever les mains. Hess répondit que tout était assez bon pour le prisonnier, qu'on lui esserait le cou avant longtemps. J'ai appris que Hess avait dit que le shérif lui donnerait le plus bel habit de la ville. Je ne sais pas pourquoi.

A. M. O'Reilly.—Je suis en prison pour le vol d'une montre. J'y suis venu plusieurs fois pour y recourir. Je suis puni pour avoir passé des effets sans sympathiseurs des féniens. Je ne l'ai jamais fait cependant. J'ai été renvoyé de la cuisine par les mensonges de certains gens.

John Young est asserrmenté.—J'ai pensionné chez Michael Duggan en septembre dernier. J'y demeurai trois semaines. Je ne tiens pas de journal. C'était en décembre. La maison est située rue William. L'entrée est sur le coin. J'y couchais. Je suis à peu près certain que c'était en septembre. Hawkins Haynes et Shilling y demeurait. J'allai à Drummondville et j'en revins au mois de décembre. Dans ce temps-là il y arriva un homme portant un chapeau de paille, il avait la tête grise, que je regardai comme suspect. Je ne l'ai pas entendu nommé. Je ne sais pas si c'est l'homme dont vous voulez parler. Il y avait trois chambres en haut, une espèce de cuisine, avec un poêle, une table et peut-être quelques chaises. C'était entre le 12 et le 20. Je n'ai jamais vu personne que les pensionnaires. Je n'ai vu le prisonnier avant hier soir.

A. M. O'Reilly.—Quand je suis revenu en décembre, je n'ai pas pensionné avec le vieillard qui se trouvait là.

A. M. M. Cameron.—J'y ai pensionné environ deux mois après mon retour de Drummondville, j'ai demeuré quinze jours chez Duggan à mon retour.

W. Shelleby est asserrmenté.—J'ai demeuré chez Duggan à Montréal; je pensionne encore chez lui. J'y demeurais en décembre dernier. Je suis beau-frère de Duggan. Je connais le nommé Wade. C'est cet homme. Il y est venu en décembre et a demeuré environ huit jours. Je n'ai jamais vu Whelan avant hier. Peu de gens allaient en haut excepté les pensionnaires.

A. M. O'Reilly.—Je n'ai jamais pris de boisson avec Wade, j'étais de la température. J'ai vu depuis ce temps-là. Je ne me suis jamais promené avec Whelan dans la rue Notre-Dame. Je ne puis dire exactement où j'étais hier soir, mais c'était dans un hôtel.

Quest.—N'était-ce pas chez Starr ?
Rép.—Oui.

Je n'ai pas vu O'Farrell.

Quest.—N'avez-vous pas dit à quelqu'un quel serait votre témoignage.

Rép.—A personne.

John Doran est asserrmenté.—J'étais waiter en chef à l'hôtel Russell, en janvier dernier. J'ai été renvoyé hier seulement parce que je venais donner mon témoignage ici. J'ai vu et j'ai parlé à Whelan. Turner était waiter à l'hôtel Russell sous mon autorité. Il est venu vers le 1 novembre et y est resté jusque vers le 10 mars. Si Turner n'eût été parti, je l'aurais renvoyé hier matin. J'ai envoyé un waiter anglais prendre la place de Turner se levant les mains, (position dans laquelle Turner prétend avoir entendu une conversation entre Whelan et Doyle.) La porte fut laissée ouverte environ 16 pouces. Un waiter nommé Long et moi-même restâmes à la tête de l'escalier et nous parlâmes aussi fort que nous parlons maintenant et William qui se trouvait à la place de Turner, ne pouvait entendre que des sons et ne comprenait rien. Je n'ai pas moi-même essayé. A l'heure indiquée par Turner, quantité de gens auraient circulé dans l'endroit. Personne de nous ne pouvait voir les gens dans le passage à moins d'ouvrir la porte. J'ai fait cette expérience à la suggestion de M. M. C. Cameron.

A. M. O'Reilly: Je suis arrivé ici en novembre. J'ai télégraphié à Kinsella et Doyle de venir ici. J'ai vu Whelan parler à Doyle. Il parlait autant à Turner qu'à tout autre. Je n'avais aucune intimité particulière avec Whelan. Il a couché chez moi. Kinsella et Doyle logeaient chez moi. Je n'ai pas pris beaucoup d'intérêt dans ce procès; je suppose que si j'avais rendu témoignage pour la couronne, on ne m'aurait pas renvoyé de l'hôtel Russell.

John H. Duggan, est asserrmenté: Je suis avocat résident à Montréal; Michael Duggan est mon frère.

M. O'Reilly s'objecte à ce qu'on fasse les questions sur ce qu'il avait dit à son frère.

Objection rejetée.

Je n'ai jamais dit à mon frère qu'il suffisait que deux entrassent dans la maison et que deux restassent dehors.

A. O'Reilly.—Je n'étais pas présent quand M. McGee a été chassé de la société St. Patrice. Je suis heureux de pouvoir repousser une si grosse injure à mon caractère.

James Fitzgerald, asserrmenté.—J'ai été waiter à l'hôtel Russell depuis le mois de novembre dernier. Je vins de Montréal avec Doran; j'ai été renvoyé hier parce que je venais donner mon témoignage en faveur de Whelan.

(Ce témoin confirme ce qu'a dit Doran de l'impossibilité d'entendre aucune conversation de la place où Turner se disait occupé à se laver les mains à l'œil ou le prétendant que s'entretenaient Doyle et Whelan. Il corrobore généralement le témoignage de Doran.)

J'ai vu Whelan à l'hôtel Russell. Il demandait tantôt Kinsella, tantôt Doyle et tantôt Turner. Richard Quinn, est asserrmenté;—je demeure de puis dix ans à Ottawa; j'ai connu Whelan pendant une couple de mois; je l'ai vu dans la nuit qui précéda le meurtre, à la galerie de l'est, qui était encombrée. Il était assis sur le deuxième ou troisième siège du bord.

Je sortais et je le vis venir par la tour. Reuben Lawrence était avec moi; j'ai vu Whelan quand la chambre s'est ajournée. Il était avec moi dans la galerie. Nous sortîmes ensemble. Il précédait la foule de 5 ou six pieds. Il y avait 20 à 30 personnes dans la galerie; je l'ai vu dehors prenant le côté de l'est; je partis seul par la porte principale; je demeure à la maison voisine du théâtre, presque vis-à-vis les bâtiments départementales de l'ouest; j'ai entendu comme un coup de pétard pendant que j'étais encore sur le terrain; je sortais de la porte de l'ouest. Quelques personnes s'en allaient vers le même temps, qu'un peu de temps avant; mais personne ne me suivait de ce côté; je ne sais pas qui est parti par la porte occidentale; j'ai laissé Whelan derrière moi; j'ai vu quelqu'un descendre la rue O'Connor; j'ai été aussi accusé et arrêté, mais on m'a rendu ma liberté; je n'ai pas connu Whelan avant qu'il vint à Ottawa.

A. M. O'Reilly.—Je me suis rendu au Parlement vers dix heures; je n'ai pas vu Whelan en arrivant; je ne le connaissais que peu; je connais Lawrence depuis une dizaine d'années; il m'accompagnait; j'avais entendu dire que McGee devait parler et je le dis à Lawrence. Celui-ci demeura à la Basse-Ville. Je ne m'y rendis pas exprès pour l'accompagner. C'était quelque peu avant dix heures que je dis à Lawrence que j'allais au Parlement. Lawrence et moi nous nous trouvâmes à 5 ou 6 pieds du bord de la galerie; Whelan était assis au second ou troisième siège du bord. C'était vers onze heures. A minuit je sortis. En descendant je le rencontrai qui revenait, il nous demanda de retourner avec lui. Lawrence dit qu'il s'en allait à sa maison; je dis moi que j'y retournerais et de fait j'y retournai immédiatement après Whelan; j'ai pris le troisième siège du bord, auprès de lui. Il parut tomber dans une espèce de sommeil. Peut-être s'éveilla-t-il avant l'ajournement; j'étais assis à la gauche de Whelan. Il porta attention au débat dans le commencement de la soirée; je suis certain qu'il ne laissa pas son siège entre minuit et l'ajournement. Il n'a pas pu se tenir près du siège de Buckley.

M. O'Reilly.—Buckley jure qu'il y est demeuré trois minutes.

Le témoin.—Je jure que c'est faux. Il se dirigea tout droit chez lui; je ne le reudis droit chez moi. Nous attendîmes tous deux qu'il y eût beaucoup de monde de parti. Le témoignage de Downe que Whelan est sorti le premier est absolument faux; j'ai appris le meurtre vers 6 heures; je me rendis sur la scène et j'ai vu le sang; j'ai vu Whelan vers midi chez ma mère. Il parla des gens qui avaient été arrêtés. Je ne lui parlai pas de la mort de McGee. Il n'est demeuré que cinq ou six secondes à la maison. Ma mère parla de la mort cruelle de M. McGee. Whelan dit quelque chose que je n'entendis pas.

A la cour.—J'ai entendu parler par M. McGee des coups de traitre.

A. M. O'Reilly.—Je n'ai jamais vu ni entendu le pistolet de Whelan; je n'ai pas vu le prisonnier après l'avoir rencontré chez ma mère. Il ne me parla jamais du meurtre de McGee.

Patrick Quinn est asserrmenté;—je suis frère du dernier témoin. W. était sorti de sa pension le soir du meurtre. Il revint après deux heures.

Alfred Brown est asserrmenté;—je demeure vis-à-vis le porche de Trotter. Il est généralement fermé à clef la nuit. Il y a deux poteaux vis-à-vis ma maison. Les commis aiment régler ordre de veiller à ce que les portes fussent closes.

M. Cameron dit qu'un des témoins de la défense était en route pour venir donner son témoignage, et demanda à la cour d'ajourner les procès à demain.

Son Honneur demande quels efforts on avait faits pour produire ce témoin. Il ne peut comprendre ce délai, et l'affidavit montre pas ce que l'on entend prouver par son témoignage.

M. M. C. Cameron dit que la difficulté vient de ce que la défense ne savait pas quels témoignages il lui faudrait détruire. C'est qui occasionne les débats. Le témoin est à Cobourg, venant dans la capitale.

Aucune opposition n'étant faite à l'affidavit, le délai fut accordé; mais Son Honneur dit que l'affidavit devra être fort particulier, parce qu'il ne veut pas créer un mauvais précédent.

M. MacKenzie dit qu'il s'est entendu avec M. O'Reilly pour qu'un homme d'une haute position, M. Kennedy, aille montrer aux jurés les endroits dont il est question dans le procès.

M. O'Reilly dit que, dans un second affidavit, M. O'Farrell prétend que le témoignage de Mitchell, le témoin attendu se rapportait à ceux de Cullen et de Hess. En ce cas, il ne s'oppose pas à l'application.

Son Honneur dit qu'il ne voulait pas intervenir dans les décisions du conseil de la Couronne, mais que ce délai inaugurerait un fort mauvais précédent. Whelan fut alors conduit en prison.

Mitchell est le seul témoin qu'il reste à examiner de la part de la défense.

Si le procès pour meurtre de Hamilton n'est pas fini celui de Whelan continuera immédiatement à l'arrivée du convoi contenant Mitchell.

Hamilton fut alors amené à la barre et M. O'Reilly ouvrit la cause, mais comme il avait quelques autres actes d'accusation à préparer, il donna la poursuite à M. Robert Lee. M. M. Cameron et Gibbs pour la défense.

L'excitation est grande dans la capitale et dès 8 heures la foule commença à encombrer les abords du Palais de Justice. Il existe beaucoup d'indignation contre O'Farrell dans certains quartiers. On prétend qu'il a acheté la plupart des témoins qu'il a fait venir de Hull et de Labretten Flatts.

Le chef d'atelier du Times prétend avoir entendu tirer souvent des coups de feu dans le voisinage. Un nommé Champagne de l'hôtel du lion britannique, prétend avoir trouvé une balle à la partie supérieure de sa porte. Elle a été détachée et se trouve de même dimension que celle qui a tué McGee.

A 2 h. M. J. H. Cameron a déclaré la preuve de la défense terminée, moins le témoignage de Mitchell, de Cincinnati.

M. O'Reilly et Cameron ont pris ensemble toutes les dispositions nécessaires pour la visite du théâtre du meurtre par les jurés.

Sir John A. et Lady MacDonell étaient en cour, suivant les précédés.

Une partie de tir a eu lieu entre les officiers commissionnés et non commissionnés. Elle a été gagnée par les premiers par 229 contre 225. C'est le sergent de Boucherville qui a fait la plus belle ronde. Elles s'éleva à 33. Mais il s'est trouvé du côté des vaincus.

Ottawa, 12.

La cour s'est ouverte à 10 heures. Tous les sièges étaient remplis et un grand nombre de personnes sont restés debout. Un grand nombre de députés du parlement de toutes les provinces et de visiteurs de tous côtés, étaient présents et beaucoup de dames assistaient à la séance.

Jusqu'à l'arrivée du témoin Mitchell, deux jeunes hommes furent amenés à la barre sous accusation d'infamie de blessures corporelles. Comme il n'y avait pas de preuves, ils furent acquittés.

Des témoins furent appelés pour appuyer l'accusation contre Michael Duggan, Ralph Slattery, Patrick Buckley, John Doyle et Kinsella, accessoires au meurtre.

Voici l'indictement: Les jurés de notre souveraine dame la Reine, sous leur serment, représentent que le 7 avril dernier de l'année 1868, Patrick James Whelan, a félonieusement, volontairement et par malice et préméditation tué Thomas D'Arcy McGee; et les jurés susdits, sous leur serment susdit, représentent de plus que les accusés ci-dessus nommés ont, le 6 avril 1868, procuré, conseillé et commandé le dit Patrick James Whelan de commettre l'assassinat, en la forme et manière susdite contre le Statut en tel cas fait et pourvu.

Le prisonnier est amené en cour. Il paraît hagard. Il a perdu toute son assurance.

William Mitchell est asserrmenté.—Je demeure à Toronto. J'arrive de Cincinnati; je faisais mon commerce à l'heure de la mort de M. McGee; j'ai travaillé dans diverses capacités; j'ai été conducteur au service du Grand Tronc et du chemin de fer du nord; j'ai été arrêté à Ottawa pour la mort de M. McGee; j'ai été envoyé en prison pour félonie et je suis demeuré 2 semaines en prison; je me rappelle qu'une conversation a eu lieu entre Whelan et Doyle pendant que j'étais en prison. C'est le jour que Whelan revint de la Cour après que Turner eut témoigné contre lui; Whelan et Doyle se trouvaient dans le corridor voisin; je ne sais pas s'ils étaient enroulés. Il était prêt de 6 heures; je pouvais entendre distinctement ce qui fut dit; j'ai vu Whelan le jour qu'il a été arrêté; j'ai vu Doyle.

Quest.—Pourriez-vous reconnaître leurs voix ?
Rép.—Doyle a été dans le même corridor que moi durant 24 heures.

Quest.—Whelan demanda à Doyle: Comment vous portez-vous aujourd'hui? Whelan répondit: Turner a juré fausement contre moi, mais je ne m'en occupe pas, pourvu que j'ai un jury juste. Doyle demanda ce qu'on ferait de lui (Doyle). Whelan répondit: Rien, pourvu que vous restiez tranquille. Ils ne vous trouvant rien.

Slattery, qui se trouvait dans le même corridor que moi, demanda aussi: Comment vous portez-vous Whelan répondit la même chose que Doyle. Whelan demanda à Slattery que se trouvait avec lui. Slattery, répondit Mitchell. Whelan répondit: Pauvre diable! Immédiatement après, il commença à siffler et à danser. Cette conversation ne dura pas plus de 10 minutes.

Elle n'a pas continué trois heures par intervalles. Je n'ai entendu aucune admission d'avoir tué McGee ni aucune expression comme l'avoir tué comme un chien. S'il s'en était servi je l'aurais entendu. Je n'ai rien dit autre chose que ce que je viens de rapporter à propos de Turner; je n'ai pas prêté de serment d'allégeance. Quand j'ai été employé par le chemin de fer du Nord, j'ai refusé de prêter ce serment; j'ai été déchargé par la compagnie et dans l'après-midi je me rendis chez le magistrat, et le prélat et revins chez Cumberland et le lui montrai; j'avais d'abord refusé parce que je croyais que c'était une indignité.

A. M. O'Reilly.—J'étais à la porte quand j'entendis la conversation.

Les prisonniers sont enfermés à 6 heures; je n'ai entendu aucune conversation dans ma cellule. Slattery et moi étions ensemble quand j'entendis la conversation. Doyle et Whelan se trouvaient dans un autre corridor. Après la conversation, Whelan commença à chanter avec le plus grand plaisir; j'ai entendu parler du meurtre de McGee; je ne puis dire ce qu'il a sifflé.

Quest.—Ne portait-il pas du vert et ne l'avez-vous pas applaudi ?
Rép.—Non. Quelques prisonniers l'ont applaudi quelques fois. En se tenant à la porte, on peut entendre les conversations.

La dernière fois que je suis allé à Cincinnati, c'est il y a deux semaines. Ma famille demeure à Toronto; j'ai reçu un télégramme de Donohue mardi. Mes dépenses de voyage devraient m'être payés jusqu'à Toronto; je vins par chemin de fer jusqu'à Toronto, mais je perdus le convoi. Je suis parti de Toronto hier matin; je suis venu à Prescott; je n'ai vu personne autre que Daniels.

J'ai rencontré O'Farrell à la connection des com-

vois. Il est venu avec moi chez le jeune Egleson. Je suis positif à dire que la conversation a eu lieu entre 5 et 6 heures. Nous avons été enfermés immédiatement après; je jure que c'était avant 6 h. et que je n'étais pas enroulé. La cellule de Slattery se trouvait près de la porte; je n'ai rien entendu après avoir été enroulé; je ne puis dire si j'aurais pu entendre enroulé; je pouvais entendre une conversation sur un ton élevé.

Ce témoignage termine la preuve de la défense. La couronne produit.

Alexander Powel qui est asserrmenté;—je suis gouverneur de la prison d'Ottawa; je me rappelle le 6 avril. Le surintendant a fermé le corridor où se trouvait le prisonnier à 5 1/2 heures. L'heure ordinaire est 6 heures, mais j'avais l'intention de mettre Cullen et Hess au guet dans le corridor de Whelan. Le dernier témoin était enroulé avant que Cullen et Hess fussent placés au guet; je le jure.

A. M. C. Cameron.—Hess et Cullen ne sont allés dans le corridor qu'après que le dernier témoin eut été enroulé sous clef; il y en avait 4 ou 5 dans le même corridor avec Mitchell; je me souviens de Slattery, mais pas des autres; on avait fermé la porte pour empêcher les prisonniers d'entendre le bruit dans le corridor; c'était mon plan. Le shérif a été une semaine sans connaître ce plan. J'avais mis Hess quelques jours auparavant; c'était la première que Cullen y était. La raison pour laquelle j'ai placé Cullen dans cet endroit, c'est qu'on avait entendu chanter quelques nuits auparavant: "C'est avec le plus grand plaisir que j'ai appris la mort de D'Arcy McGee," et une autre chanson. Slattery et un autre, que je pense être le dernier témoin, applaudirent et crièrent: "Bravo, Whelan! J'ai donné note de cela à M. O'Reilly avec la date. (Le mémoire est produit et lu.) J'ai envoyé Cullen pour obtenir des preuves de la culpabilité de Whelan.

W. McEwen, tourne clef, asserrmenté.—Je me souviens que Cullen et Hess ont été mis dans le corridor; Slattery et Mitchell étaient dans le corridor qui fut fermé ce soir là pour la première fois. Il était à peu près 5 1/2 heures je pense.

W. H. Falls, asserrmenté.—Je suis étudiant en droit; je suis allé hier à l'hôtel Russell pour faire une expérience et voir si du garde-manger on pourrait entendre quelqu'un parlant à voix basse dans le passage. Cullen, Burnham et John Davison sont venus avec moi. Je me suis placé dans le garde-manger, à un pied de la porte qui était entr'ouverte d'un pied et demi; la fente ou l'ouverture dans la peinture étant d'un demi pouce ou trois quarts de pouce; je suis allé au travail et j'ai ouvert le robinet. Cullen et Burnham sont sortis. Cullen parlait à voix basse et je l'entendis distinctement; je pouvais voir par la fente avec un peu de difficulté.

Andrew Cullen étant de nouveau asserrmenté, corrobora ce que venait de dire le témoin précédent. Transquestionné par M. C. Cameron, il ne dira rien d'important de la séance.

M. Burnham, du département du bureau de poste, fut aussi entendu pour corrobore le témoignage de Falls, et sur une question de M. Cameron, il dit que Cullen parlait sur le ton ordinaire.

M. J. O'Neill fut appelé pour contredire le témoignage de Brown disant que les portes de cour près de la scène du meurtre étaient généralement fermées, mais sur objection de M. Cameron, on lui permit de se retirer.

Dr. H. Hill, asserrmenté. Je suis chirurgien à l'hôpital. Euphémie Desfossez a été reçue à l'hôpital avec une blessure provenant d'un coup de feu; c'était le matin du 9 février.

Daniel Buck, asserrmenté. Je suis pensionnaire à la maison Revere. Je connaissais Turner, le waiter, en avril dernier. Je me souviens du meurtre de M. McGee, et j'ai vu Turner ce jour-là. Mardi entre minuit et 1 heure, je le vis à 7 heures du matin et lui parlai après avoir été voir le corps de M. McGee. Je l'ai aussi vu le mercredi.

W. H. Sanger, propriétaire de l'hôtel Revere, étant asserrmenté.—Je connais Turner, il était dans ma maison comme premier waiter dans le mois d'avril dernier. Je me souviens du mardi et du mercredi après le meurtre de McGee. Je ne me souviens pas que Turner se soit absenté, et s'il l'eut fait je m'en serais certainement aperçu.

Ce témoignage ferma la contre-preuve à midi. Pendant que les jurés s'étaient retirés pour se rafraîchir, le grand jury rapporta comme bien fondée l'accusation contre Patrick Buckley pour félonie, et contre André Laviolette pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes et les jurés furent asserrmentés.

Son Honneur le juge Richards dit alors que l'on suivrait dans l'affaire de Whelan l'ordre ci-dessous: Le conseil pour la défense adressera le jury, suivi du conseil de la couronne. Il donnera ensuite sa charge. Comme ces procès prendront un temps considérable et qu'il n'est pas possible que l'on ait ce soir le verdict du jury, il est mieux de retarder de us les procès jusqu'à lundi. C'est une question discutée d'après les décisions des tribunaux anglais, si un verdict rendu le dimanche serait lé



BOIS ET FORETS.

Département des terres de la Couronne,

Québec, 19 juin 1868.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths) dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, et sera soumise aux conditions aussi sous-mentionnées, savoir :

Territoire du St. Maurice, aux bureaux de l'agent des Bois de la Couronne, aux Trois-Rivieres, le 2 septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Montréal, le 16 septembre prochain.

Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 7 octobre prochain.

Conditions de la vente.

Prendement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière annuelle, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut somme.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émises par le département des Terres de la Couronne.

Troisième. Les Licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrième. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux dispositions de l'ordre en conseil du 15 janvier dernier et aux règlements généraux, concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toutes informations relatives aux limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives.

G. A. BOURGEOIS, Assistant-Commissaire.

Trois-Rivieres, 17 juillet 1868.

Corporation des Trois-Rivieres.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le ROLE de PERCEPTION de la Cité des Trois-Rivieres est complet et qu'il est maintenant déposé au bureau du sousigné. Toutes personnes y mentionnées comme soussignées au paiement des cotisations, sont requises d'en payer le montant au sousigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Treasorier.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivieres, 11 Août 1868. 71 }

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES.

Agence pour le Canada: 64 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en retard au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements.

WILLIAM WEBER BINTOUL, Agent Général pour le Canada.

SEVERE DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivieres, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice, Les Trois-Rivieres, 19 mai 1868.

Succession de Feu M. L. O. Desilets, Ptre.

CEUX qui ont des réclamations à faire contre la succession ci-dessus sont priés de les présenter au plus tôt dument attestées, et ceux qui doivent être priés de venir solder immédiatement avec le sousigné.

A. N. DOSTALER, Procureur

St. Narcisse, 8 août 1868.



I n'y a plus de VERMIFUGES! On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNÉES!

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vue seule cause tant de dégout aux enfants qui sont troublés par les vers.



Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures:

Elles sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût et à la vue,

Elles sont faciles à administrer, et

Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été approuvés et les pères et mères s'empresent d'exprimer de primer leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes.

Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très-bas âge sans craindre aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Les succès immense qu'ont obtenus ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES A VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne se sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL, P. Q.

Aux Trois-Rivieres chez J. Shortis, Rousseau & Gauthier, et chez tous les principaux marchands de la campagne.

Les Trois-Rivieres, 24 octobre 1867.

Avis Public

EST par le présent donné qu'il sera fait application à la Législature Provinciale de Québec, à sa prochaine session, pour des amendements à l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivieres.

Trois-Rivieres, 9 septembre 1868.—2m.

Acte concernant la Faillite et ses Amendements.

DANS l'affaire de JOHN et HENRY CARO, de la cité des Trois-Rivieres, marchands, y faisant ensemble commerce, sous les noms et raison de CARO, Frères, aussi bien individuellement que pour la dite société.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de leurs réclamations.

A. B. STEWART, Syndic.

Trois-Rivieres, 8 septembre 1868.

HOTEL ST. LAURENT, RUE DU FLEUVE,

Porte voisine de Pierre Poliquin,

TEMÉ PAR W. L. Vigneault.

Trois-Rivieres, 28 avril 1868.

Farmer's Hotel.

STATION D'ARTHABASKA, C. E

Le sousigné à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir à la Station d'Arthabaska, dans la bâtisse qu'occupait autrefois M. Foley, un magnifique hôtel où l'on trouvera toutes les commodités que l'on désire. Il compte sur leur bienveillant encouragement.

JOSEPH BEAUDOIN, Propriétaire

1er juillet 1868.

Geo. B. Houlston & Co.

INFORMENT le public qu'ils ont transporté leur Bureau au bureau ci-devant occupé par la Banque de Montréal dans la Bâtisse de G. B. Hall, Ecr., Rue du Platon, aux Trois-Rivieres.

Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes, etc., au taux les plus réduits et à acheter et vendre de l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds. Ils possèdent une excellente route et invitent respectueusement les marchands et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt.

Trois-Rivieres, 1 mai 1867.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES.

Arrivée et départ des malles pour l'Été,

Commencer le 1 Mai 1868 et jusqu'à nouvel avis les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ. Rows include: 1 Malle pour Montréal et Québec, 2 Malle du chemin de fer pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, 3 Rive Nord Ouest, Berthier, etc., 4 Départ des malles par terre pour Bécancour, Genilly, St. Pierre les Becquets, Luthinière jusqu'à Lévis, tous les lundis, mercredis et Vendredis, 5 St. Etienne et Shawinigan, Mardi, Jeudi et Samedi, 6 St. Maurice, Mardi, Jeudi et Samedi.

Les Trois-Rivieres, 7 Mai 1868.

WILBROD DESAULNIERS, SELLIER.

Colliers, Sellettes, Harnais, En Gros et en Détail,

RUE NOTRE-DAME, LES TROIS-RIVIERES.

M. W. D. tiendra constamment en mains un assortiment complet de tous les ouvrages qui se font généralement dans sa ligne.

Toute commande exécutée avec promptitude et à des prix très-réduits.

15 juin 1868.

Effets Perdus.

Un coffre contenant les effets suivant, appartenant aux sœurs de Charité de cette ville, a été perdu à bord du vapeur Montréal.

Il y a une pièce de cez-nous, une robe de même étoffe, et un coupon de trois à quatre verges aussi de même étoffe, 4 tabliers de coton barré; aussi plusieurs livres de piété et différents autres effets.

Toutes informations seront reçues avec reconnaissance à ce bureau.

Trois-Rivieres 11 sept. 1868.

Grand avantage.

Le sousigné offre en vente 50 quarts d'huile de charbon à meilleur marché que partout ailleurs, vu qu'elle a été achetée avant la hausse.

PIERRE BLONDIN, Trois-Rivieres 15 septembre 1868.

Crinolines et Corssets.

Le sousigné prévient MM les marchands des villes et des campagnes qu'il vient d'ouvrir une Manufacture de Crinolines et Corssets, Rue Notre-Dame, à l'enseigne de la Grande Crinoline et qu'il en aura toujours en mains un bon assortiment, à des prix plus réduits que dans toutes les autres manufactures du pays.

Le sousigné a de plus l'honneur d'informer les Dames de cette ville qu'elles n'auront qu'à laisser leurs ordres à l'établissement et que leurs crinolines et corssets partiront leur être expédiés quelques heures après.

J. F. V. BUREAU, Les Trois-Rivieres, 3 Septembre 1868.

CONCOURS PROVINCIAL.

AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1868

OUVERT A LA PUISSANCE DU CANADA

AURA LIEU A LA CITE DE MONTREAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE,

DANS LE PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... \$10,000 à 12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Arts et Manufactures, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux sous-signés, Secrétaires-conjoints de l'Association agricole. GEORGES LECLEIRE, Sec. de la Chambre d'Agriculture. A. A. STEVENSON, Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 29 juin 1868.

A vendre à bon marché par le Dr. Page, Dentiste, Rue du Platon, Trois-Rivieres.

Un neuf et joli piano en sept octaves fait en bois de rose, par Emerson et un autre piano de seconde main, ainsi que toutes sortes de pianos, de Melodions, d'Orgues, etc., à vendre ou à échanger. Il y a aussi des pianos à louer.

Un piano neuf de \$200 à vendre pour \$300, par le Dr. Page, Dentiste, rue du Platon, Trois-Rivieres.

La vie dans une boîte de Pilules

EFFETS EXTRAORDINAIRES DES

PILULES ANTI-BILIEUSES

DE MAGGIEL!

UNE PILULE PAR DOSE, UNE PILULE PAR DOSE, UNE PILULE PAR DOSE

Ce que cent lettres par jour, venant de malades et de toutes les parties du monde, disent: "Dr. Maggiel, vos pilules m'ont débarrassé de la bile."

"Qu'on ne me parle plus de doses de cinq ou dix pilules prises à la fois. Une de vos pilules m'a guéri."

"Je vous remercie, Docteur. Mon mal de tête est guéri. Envoyez une nouvelle boîte pour conserver en cas de besoin."

"Après avoir souffert de grandes tortures causées par les coliques bilieuses, deux de vos pilules m'ont guéri et le mal n'est pas reparu."

"Mes médecins m'ont soigné pour la constipation chronique, comme ils l'appelaient, et à la fin me déclarèrent incurable. Vos pilules de Maggiel m'ont guéri."

"J'avais perdu l'appétit; les pilules de Maggiel me l'ont rendu."

"Vos pilules sont merveilleuses."

"J'en envoie chercher une autre boîte, afin d'en avoir toujours sous la main."

"Les Pilules du Dr. Maggiel m'ont guéri d'un mal de tête chronique."

"J'ai administré la moitié d'une pilule à un de mes enfants qui avait le choléra; il fut guéri en un jour."

"Mes nausées du matin sont maintenant guéries."

"Votre boite d'Onguent m'a guéri du tintement des oreilles. Je m'en frottais derrière les oreilles et le bruit cessa de se suite."

"Envoyez-m'en deux boîtes, dont une pour une pauvre famille."

"J'inclus une piastre à votre prix est de vingt cinq centimes, mais votre médecine vaut une piastre pour moi."

"Envoyez-moi cinq boîtes de vos pilules."

"Expédiez moi trois boîtes d'onguent et de pilules par le retour de la malle."

POUR TOUTES LES MALADIES DES ROGNONS ET DE RETENTION D'URINE

Les Pilules de Maggiel sont un remède certain. Une seule dose en convaincra.

POUR LES MALADIES DES FEMMES

Prostration nerveuse, Faiblesse, Lassitude générale, perte d'appétit, les Pilules de Maggiel sont un remède efficace.

Les Pilules et l'Onguent de Maggiel sont presque universels dans leur effet, et la guérison peut presque toujours être garantie.

Chaque Boite contient 12 Pilules! UNE PILULE PAR DOSE.

Vendu par tous les marchands de remède respectables dans les Etats-Unis et le Canada, à 25 Centimes la Boite ou le Pot!

Les commandes doivent être adressées à J. HAYDOCK, No. 41, Pine Street, New-York.

Les malades peuvent expliquer sans crainte la nature de leur maladie, et ils recevront une réponse par le retour de la Malle.

Demandez l'ouvrage intitulé: "Maggiel's Treatment of Disease."

CONTREFACONS!—Les lecteurs de ce journal feront bien de n'acheter aucune Pilule ou Onguent de Maggiel à moins que le nom de J. HAYDOCK, propriétaire ainsi que celui du Dr. Maggiel, ne soient gravés sur une bande qui entoure chaque boîte ou pot.

Vendu par HENRY SIMPSON & Cie., Montréal, seul agent pour les Canadas. 8 mai 1868.

ADRESSES D'AFFAIRES.

SÉVÈRE DUMOULIN, AVOCAT,

Rue St-Joseph, près du Palais de Justice.

Les Trois-Rivieres, 19 mai 1868.

MALHIOT & LABARRE, AVOCATS,

Rue Bonaventure.

Les Trois-Rivieres, 3 Septembre 1868.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT,

BUREAU:—COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ALEXANDRE,—Vis-à-vis le Collège.

Les Trois-Rivieres, 19 mai 1868.

ALFRED DESILETS, AVOCAT,

Rue St. Joseph.—Chez Madame Saucier.

Les Trois-Rivieres, 1 mai 1868.

Bellemare & Pâquin, AVOCATS,

Bureau:—Près de l'Eglise Paroissiale.

MM. Bellemare & Pâquin suivront le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Trois-Rivieres, 17 avril 1868.

A. TURCOTTE, AVOCAT.

Bureau: en face du Palais de Justice.

Les Trois-Rivieres, 11 octobre 1867.

C. A. LA RUE, AVOCAT,

Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure.

Les Trois-Rivieres, 2 février 1868.

EPHREM DUFRESNE, AVOCAT,

BUREAU:—Au-dessus de la Librairie du Journal, RUE NOTRE-DAME.

Les Trois-Rivieres, 23 Mars 1868.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE PUBLIC,

BUREAU:—Au-dessus de la Librairie du Journal.

Les Trois-Rivieres, 1 mai 1868.

J. T. Lambly, PHOTOGRAPHIE.

Le sousigné informe le public qu'il a ouvert en cette ville, sur la rue Notre-Dame, en face du collège, (Block Kiernan) une galerie où il prendra à des prix modérés, toutes sortes de photographies, et dans les derniers jours.

Les Trois-Rivieres, 7 juillet 1868.

MAISON DE PENSION.

Le sousigné informe le public qu'il a ouvert une maison de pension, en cette cité, sur la rue Notre-Dame, porte voisine de la propriété de JOHN HOULSTON (Boulangier Anglais.)

ED. GÉLINAS, Trois-Rivieres, 26 mai 1868.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER ET BIJOUTIER,

RUE NOTRE DAME, Porte voisine de D. E. Frigon, Ecuier

Les Trois-Rivieres, 8 mai 1868.

Dr. PAGE, DENTISTE et MARCHAND de toutes sortes de

Machines à Coudre, de Pianos, Melodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

Trois-Rivieres, 8 mai 1868.

La Compagnie du Richelieu.

Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. DUVAL laissera Montréal pour Trois-Rivieres et les ports intermédiaires, les Mardi et Vendredi à deux heures P. M. faisant aussi la connection avec le Vapeur Montcalm à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Le Vapeur Columbia laissera Trois-Rivieres pour Montréal tous les mercredis et Dimanches à une heure P. M. Tous les samedis il fera un voyage à Champlain, et reviendra de suite.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

OL. OS. DESILETS, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Trois-Rivieres, 29 Avril 1868.

Pierre Blondin, RUE DU PLATON.

Vis-à-vis l'Office de Geo. B. HOULSTON, Ecuier.

DANS le magasin autrefois occupé par J. B. POTIER, Ecuier. A toujours en main un assortiment choisi, d'Épiceries

Vins Eau-de-Vie Genièvre et de Provisions

Trois-Rivieres, 9 juillet 1868.

PHENIX OF LONDON, Compagnie d'assurance contre le feu.

ÉTABLIE EN 1782.

MM. Gillespie, Moffatt & Co.

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA, P. L. HUBERT, Agent pour les Trois-Rivieres.

Trois-Rivieres, 26 mai 1868.

MACHINES A COUDRE

A VENDRE

Chez M. Ph. Gravel,

Rue du Platon, (Bâtisses E. M. Hart.)

—CO—

CESES Machines sont celles connues sous le nom de Singer, de Cheney, et de Union Sewing Machines. Elles servent aux tailleurs, aux cordonniers, aux familles et en général pour toute sorte d'ouvrages. On aura un grand avantage à se les procurer chez le sousigné, car il